

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF COURSE DE COTE d'ARQUES-LA-BATAILLE

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE PAYS DE DIEPPE organise le **08 Septembre 2024** avec le concours de **l'Ecurie Arques Auto Sport** une compétition automobile régionale dénommée : **39^{ème} Course de côte d'Arques-la-Bataille.**

Cette compétition compte pour :

Coupe de France de la Montagne 2025

Championnat de la Ligue du Sport Automobile de Normandie 2024

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue du Sport Automobile de Normandie sous le numéro 35 en date du 06/06/2024, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 405 en date du 06/06/2024.

Organisateur technique

Nom : Ecurie ARQUES AUTO SPORT

Adresse : Place Pierre Descelliers à Arques-la-Bataille 76880

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Compétitions régionales

Président du Collège des Commissaires Sportifs	C. FAULIN LECAT	Licence n°126053
Commissaires Sportifs (au nombre de 2 ou 4)	J. AUBERT	Licence n°245502
	J.Y. FAULIN	Licence n°11116
Directeur de Course	H. VERGNORY	Licence n°7092
Directeur de Course Stagiaire	H. LARUE	Licence n°38286
Commissaires Techniques	JM. DESSE	Licence n°5538
	M. LEBEAU	Licence n°8842
Chargé de la mise en place des moyens	D. HEBERT	Licence n°203186
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	D. VIGER	Licence n°47235
	C. LEBRUN	Licence n°34860
Chargé des Commissaires de route	L. PANIER	Licence n°253359
Chronométrateurs	B. LE ROY	Licence n°9337
	A. AVENEL	Licence n°205351
	R. VOISIN	Licence n°211834

1.2P. HORAIRES

Parution du règlement	dès réception du visa	
-----------------------	-----------------------	--

Ouverture des engagements	dès réception du visa	
Clôture des engagements	Mar 03/09/2024 23h59	
Publication de la liste des engagés	Jeu 05/09/2024	
Vérifications administratives	Sam 07/09/2024 16h00 à 18h45 Dim 08/09/2024 07h00 à 08h45	Mairie d'Arques-la-Bataille
Vérifications techniques	Sam 07/09/2024 16h15 à 19h00 Dim 08/09/2024 07h15 à 09h00	Parc Concurrents
Briefing des commissaires	Dim 08/09/2024 08h00	Mairie d'Arques-la-Bataille
Briefing des concurrents		Remise écrit aux concurrents lors des vérifications administratives
1 ^{ère} réunion du Collège des commissaires	Dim 08/09/2024 08h00	Mairie d'Arques-la-Bataille
Réunions suivantes du Collège	Fixées par le président	Mairie d'Arques-la-Bataille
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais	Dim 08/09/2024 09h20	Mairie d'Arques-la-Bataille Parc Concurrents
Essais non chronométrés	Dim 08/09/2024 A partir de 08h15	
Essais chronométrés	Dim 08/09/2024 A partir de 09h30	
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course	Dim 08/09/2024 10h45	Mairie d'Arques-la-Bataille Parc Concurrents
1 ^{ème} Montée de course	Dim 08/09/2024 A partir de 11h00	
2 ^{ème} Montée de course	Dim 08/09/2024 A partir de 13h30	
3 ^{ème} Montée de course	Dim 08/09/2024 à l'issue de la 2 ^{ème}	
4 ^{ème} Montée de course	Dim 08/09/2024 à l'issue de la 3 ^{ème}	
Affichage des résultats provisoires	Après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé	Mairie d'Arques-la-Bataille Parc Concurrents
Remise des prix	Dim 08/09/2024 30 minutes après le délai de réclamation	

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives : voir article 1.2P HORAIRES

Vérifications techniques : voir article 1.2P HORAIRES

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage :

..... **Garage OPEL, ZI Verte, rue Louis Delaporte, Rouxmesnil-Bouteille 76370**

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le **Dimanche 08 Septembre 2024 à 09h00**.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est fixée par le Président du Collège.

Pesage des voitures libre ou obligatoire

..... **A l'issue du parc Concurrents**

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

/

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse ci-dessous, jusqu'au **Mardi 03 Septembre 2024 à 23h59**.

RALLYGT 19 rue Hamelin 27700 LES ANDELYS
Tél : 0651776254 Adresse-mail : rvoisin@rallygt.fr

Les droits d'engagement sont fixés à **220€**, réduits à **110€**, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement.

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à **40**, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 120.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

Les éventuelles publicités rachetables et optionnelles seront précisées par un communiqué de l'organisateur distribué lors des vérifications administratives.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La course de côte d'Arques-la-Bataille a le parcours suivant **RD 23 / RD 54**

La course se déroulera en **4 montées**.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ	Croisement de la RD 23 / RD 100
Arrivée	RD 23
Pente moyenne	4%
Longueur du parcours	1400 mètres
Modalités de retour au départ	RD 23 et RD 100
Parc de départ (<i>lieu</i>)	RD 100 et RD 23
Parc d'arrivée (<i>lieu</i>)	RD 23 au pied de la côte

6.2P. ROUTE DE COURSE

Préciser les modalités d'accès au départ.

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : lieu **RD 100 et RD 23, au minimum 10 minutes avant l'heure de départ prévue**

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents « **A/N/F2000** » et « **C/DE/FC/GT** » seront situés à proximité et sur la **RD 100** conformément à l'annexe « Parcs d'assistance ».

Les parcs concurrents seront accessibles dès l'arrivée des concurrents.

Les concurrents devront installer leur assistance dans le parc prévu à leur groupe, sauf décision de l'Organisateur.

Ils respecteront scrupuleusement la signalisation mise en place sur la RD 100 afin de faciliter la circulation des voitures.

Les concurrents qui ne respecteraient pas cette clause, en causant une gêne à la circulation en général, seront passibles d'une pénalité de 100€ à l'appréciation du Collège des Commissaires Sportifs.

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé **RD 23 au pied de la côte**

6.7P. TABLEAUX D’AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d’affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications : **Mairie d’Arques-la-Bataille**
- pendant les essais et la course au parc départ **Mairie d’Arques-la-Bataille**
- pendant le délai de réclamation après l’arrivée, au parc fermé d’arrivée **Mairie d’Arques-la-Bataille**

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d’affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d’une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d’horaires qui pourraient se décider dans l’heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une (ou des) permanences (s) se tiendra (ont) :

Lieu **Mairie d’Arques-la-Bataille**

Date **Samedi 07 et Dimanche 08 Septembre 2024**

Téléphone permanence n° **02.35.85.50.26**

Centre de secours le plus proche :

Lieu : **Pompiers d’Arques-la-Bataille**..... Téléphone n° **18 ou 112**

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L’EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes se déroulera **au Podium de départ le Dimanche 08 Septembre 2024 à 09h20.**

La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

Procédure de départ : **aux feux tricolores.**

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Les classements suivants seront établis :

- un classement général pour les voitures de Sport (série A),
- un classement général pour les voitures de Production (série B),
- un classement par groupe et par classe (séries A et B confondues)

ARTICLE 10P. PRIX

Remise des prix le **Dimanche 08 Septembre 2024, 30 minutes après le délai de réclamation, au Chapiteau au départ (Arques-la-Bataille).**

Des coupes seront remises **aux 3 premiers du scratch**

Des prix seront remis à chaque pilote présent à la remise des prix.

ANNEXE : PARC D'ASSISTANCE

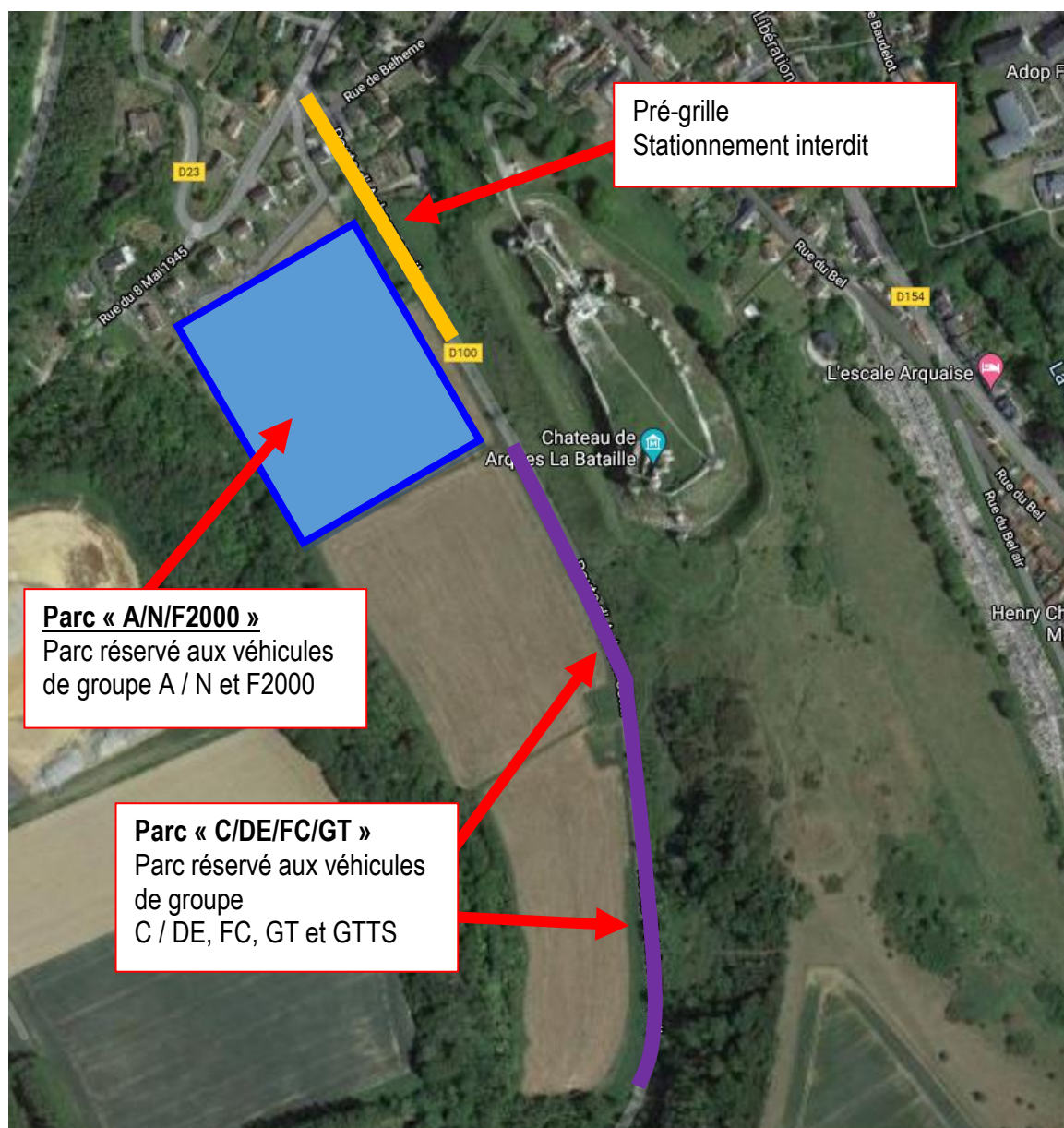
L'axe routier à privilégier pour votre arrivée est :

D915 A28 => Dieppe

A Beaumais, prendre à droite la D100 et poursuivre vers Arques-la-Bataille

« rue Henri IV »

« route d'Aubermesnil »



L'Organisateur technique se réserve le droit, et sans justification de sa part, d'accepter l'installation d'une assistance d'une voiture d'un autre groupe que ceux autorisés dans la zone concernée.